

Au CHU de Poitiers, le déni de la direction face au harcèlement des internes

2 AVRIL 2021 PAR LILAS PEPY

Des témoignages accablants d'internes en gynécologie-obstétrique au CHU de Poitiers font état de harcèlement moral par leurs supérieurs hiérarchiques. Après avoir tardé à prendre des mesures, la directrice générale Anne Costa cherche à sauver la face du service.

Dès sa nomination, le nouveau référent des internes de gynécologie-obstétrique a compris que le service du centre hospitalier universitaire (CHU) de Poitiers était un terrain miné. Très vite, il reçoit des alertes sur des dysfonctionnements existants, voire des maltraitances. Avec l'accord des internes du CHU, il informe le doyen de la faculté de médecine de Poitiers et le président de la commission médicale d'établissement (CME) du CHU. Ce dernier lui dit qu'il ne peut rien faire sans témoignages écrits. En novembre, il transmet à la direction de l'hôpital un document de quelque 50 pages. Les témoignages sont accablants.

Plus d'une trentaine d'internes du service de gynécologie, anciens ou actuels (mais aussi quelques infirmières, sages-femmes et médecins) racontent leur quotidien : humiliations publiques, insultes, menaces, harcèlement téléphonique, remarques blessantes répétées, manipulation. Les termes « *humiliation* », « *harcèlement* », « *peur* » et l'expression « *avoir la boule au ventre* » reviennent respectivement 27, 25, 32 et 15 fois. « *J'allais en stage la boule au ventre tous les matins* », rapporte l'un. « *La gynécologie au CHU de Poitiers, c'est la pédagogie par la terreur et l'humiliation* », dit l'autre. « *Je recevais une avalanche de critiques, de menaces, de paroles glaçantes et rabaissantes dans le silence du bloc* », « *j'ai espéré avoir un accident de la route en allant au CHU* », témoignent d'autres.

Des violences physiques sont également rapportées. Les noms du chef de pôle, du chef de service – également professeurs des universités –, de la chef de service de procréation médicalement assistée (PMA) et d'une jeune praticienne contractuelle sont cités. Des témoins, contactés par Mediapart, confirment l'ambiance, les attitudes et les paroles des supérieurs hiérarchiques. La gestion de ces faits présumés de harcèlement moral par la directrice générale de l'hôpital, Anne Costa, est aussi pointée. Cette dernière n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations.

En prenant connaissance des témoignages, la directrice générale du CHU arrivée en janvier 2020 et la directrice des affaires médicales depuis le printemps 2018, et ancienne directrice des ressources humaines du CHU, se disent surprises. Dans un courriel interne, elles « *ont demandé pourquoi [elles n'étaient] pas au courant d'une situation aussi grave* ».

Pourtant, depuis 2013, les étudiants ont envoyé de multiples signaux d'alerte : rendez-vous avec la médecine du travail, signalements au doyen de la faculté et au président de la CME de l'époque, entretiens avec une psychologue du CHU. Les différents récits écrits et oraux font état d'une situation anormale connue de tous.



Vue aérienne du CHU de Poitiers. © Gérard Proust / AFP

Un médecin du CHU l'affirme : « *Il y a des problèmes de management dans d'autres CHU, mais ce service est connu dans toute la France pour être le pire.* » Une autre employée dénonce « *vingt-cinq ans d'omerta* » et une « *reproduction de la maltraitance* » où seuls les plus ambitieux et brutaux restent. Une analyse partagée par deux anciens salariés : « *Les professeurs sélectionnent des profils de gens malsains et méchants. Les autres finissent par partir.* »

Un rapport de la médecine du travail sur l'année 2019, que Mediapart a pu consulter, pointe la responsabilité de la direction : « *Certains sujets sont tabous au niveau de l'institution. [...] Sans changement de politique institutionnelle pour la prévention de la santé au travail, sans implication forte des hiérarchies, nous continuerons de constater les conséquences délétères sur la santé en lien avec les conditions de travail.* »

Après avoir reçu le rapport, la direction convoque le chef de pôle et le chef de service gynécologie-obstétrique, et s'engage à contacter la médecine du travail. Une simple médiation est organisée en décembre entre les parties, menée par un ancien président de la CME et par une psychologue.

La solution paraît inadaptée au regard des faits dénoncés, qui relèvent du pénal. La direction assurera plus tard « *ne pas avoir pensé* » à faire un signalement auprès du procureur de la République. Pas plus qu'elle ne pense à alerter l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine. Elle n'engage aucune procédure disciplinaire – procédure qualifiée par la suite de « *très longue* ».

Début février, la médecine du travail n'avait été ni avertie ni entendue par les deux médiateurs. D'après un courriel interne, la direction a affirmé ne pas pouvoir « *prendre de mesures supplémentaires sans mettre le CHU en danger, qui [est] un centre de référence qui donn[e] satisfaction aux patients, et que toutes les personnes citées [sont] d'excellents médecins* ».



La directrice générale du CHU de Poitiers Anne Costa. © Techopital

Cet immobilisme a suscité l'incompréhension au sein du service. Faut-il attendre un suicide, s'inquiètent des internes ? « *J'avais pensé qu'au vu de son expérience précédente à l'hôpital Pominou [Paris XV^e – ndlr], Anne Costa s'alarmerait immédiatement en lisant les témoignages et qu'elle réagirait à la hauteur de la gravité des faits* », confie un interne du CHU. En 2015, elle était directrice de l'hôpital européen George-Pominou lorsque le cardiologue Jean-Louis Mégnien s'est suicidé sur son lieu de travail. Les méthodes de management de la chef d'établissement avaient été relevées et deux enquêtes pour harcèlement moral et homicide involontaire sont à ce jour ouvertes (*lire [ici](#), [ici](#) ou [là](#)*).

Alors que la médiation est toujours en cours, l'ARS Nouvelle-Aquitaine se saisit de l'affaire et mène une inspection. Les 10 et 11 février, une commission de six membres indépendants auditionne une cinquantaine d'actuels et d'anciens salariés du service. Les premiers constats sont alarmants. Sans attendre les conclusions, l'ARS exige des mesures conservatoires auprès de la direction pour protéger les soignants, notamment les internes, le temps de l'inspection : retrait de leurs fonctions de chef de pôle et de chef de service pour deux des médecins visés – ce qui ne les empêche pas d'être praticiens hospitaliers et professeurs des universités au sein du service –, nomination d'un nouveau professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH) qui fera office de médiateur permanent dans le service et mise en place d'une cellule d'écoute psychologique.

« La direction est au minimum incompétente, au maximum toxique »

Dans les faits, seul le chef de service a démissionné de sa fonction dirigeante. Le PUPH médiateur part à la retraite en novembre prochain, la cellule d'écoute et la médecine du travail sont désertées. « *Nous avons été informés par mail de la mise en place d'une cellule psychologique mais personne n'y est allé par peur de représailles* », raconte une interne du service. Car la diffusion par la direction des témoignages aux quatre harceleurs présumés, fin février, a suscité la méfiance parmi les internes. Deux des responsables mis en cause y ont reconnu certains étudiants et n'ont pas hésité à les intimider.

La directrice générale du CHU s'était pourtant engagée à ne pas communiquer ces témoignages. L'anonymat est d'autant plus nécessaire que les professeurs « *décident des sujets de thèse, évaluent les stages et valident les diplômes universitaires* », explique un interne. Un amateurisme confirmé par une déclaration ubuesque de la directrice générale à un interne, dans laquelle elle reconnaît s'être rendu compte récemment « *que les chefs avaient beaucoup de pouvoir* » sur l'avenir des étudiants. Pour un ancien interne qui exerce désormais dans la région, « *la direction est au minimum incompétente, au maximum toxique* » dans cette affaire. Et les faux pas ne s'arrêtent pas là.

Dans les réunions de service, les messages sont contradictoires. Lors de celle du 26 février, Anne Costa informe les salariés que l'ARS l'a avertie d'un « *risque grave et imminent dans le service* » et que les auditions semblaient « *confirmer les faits* ». La direction énumère alors les mesures conservatoires qui vont être prises mais reste prudente. Anne Costa assure que la direction n'a pas d'« *opinion* » sur les dénonciations et attendra le rapport final de l'inspection de l'ARS.

Ce jour-là, la directrice affiche sa volonté de renouer le dialogue entre les salariés et d'écouter les étudiants en souffrance. Mais dans le même temps, les quatre praticiens visés par les témoignages, qui participent à cette réunion, sont invités à « *expliquer dans quel contexte ces choses [les propos et attitudes dénoncés par les internes – ndlr] ont pu être dites et pourquoi* ». Le malaise est palpable.



© Guillaume Souvant AFP

L'ARS n'a pas encore remis son rapport. Mais la directrice sollicite déjà le personnel pour participer à la défense du CHU : « *Lorsqu'on est dans une inspection à charge [...], et je crains qu'elle le soit [...], on a besoin de choses concrètes.* » Le nouveau président de la CME, également présent à la réunion, détaille : « *N'hésitez pas à nous faire remonter tout document, tout témoignage collectif qui serait favorable.* » Quelques jours plus tôt, le chef de service démissionnaire, largement mis en cause par les témoignages, avait interpellé ses collaborateurs, affirmant qu'Anne Costa le soutenait dans sa démarche : « *Je vous en prie, exprimez-vous, revenez vers qui vous voulez, écrivez à l'ARS, donnez cette chance au service.* »

Alors que cette réunion de février touche à sa fin, le sujet glisse sur le référent des internes du service. Depuis décembre, il n'est plus convié aux réunions. Pire, il est discrédité. La ténacité du référent à faire entendre la souffrance des internes est manifestement devenue encombrante. Selon Anne Costa, « *[l'interne] qui, dans un premier temps, a levé un sujet qui pouvait être traité dans un service [...] en fait [désormais] une affaire personnelle dont on ne voit pas l'intérêt* ». Le doyen de la faculté de médecine de Poitiers, Marc Paccalin, lui, n'hésite pas à instiller le doute auprès des internes : « *Lorsque vous voyez [l'interne], qui est un lanceur d'alerte, continuer sa croisade alors que c'est passé à un niveau qui ne le concerne plus... [...] Est-ce qu'il est, dans le contexte, le plus favorable pour être votre roi, ça vous regarde.* »

Depuis que l'affaire a éclaté, l'ambiance est glaciale, rapporte-t-on au sein du service. Les praticiens ne parlent plus aux internes, certains affirment même qu'ils ne leur apprendront plus rien. C'est la double peine pour ces jeunes, sanctionnés pour avoir parlé. Un interne a récemment confié à la direction que les comportements dénoncés persistaient.

D'après nos informations, l'ARS devrait rendre son rapport début avril. Le CHU aura un mois pour répondre, avant que l'ARS ne se prononce définitivement. Interrogée, la maire de Poitiers et présidente du conseil de surveillance du CHU, Léonore Moncond'huy (EELV), l'assure : « *J'attends du rapport de l'ARS qu'il objective les causes des souffrances des étudiants, qu'il détermine les responsabilités et les mesures à prendre pour que cela cesse. Il doit permettre d'assainir le système et de ne plus mettre les étudiants en danger.* »

Selon des sources proches du dossier, aucune suspension temporaire d'exercice ou d'agrément de stage – qui empêcherait le CHU de former des internes pendant leur spécialisation – n'est envisagée par l'agence régionale de santé. L'ARS aurait toutefois déjà averti le procureur de la République d'une possible saisine consécutive à son rapport définitif. Elle pourrait, en outre, alerter le conseil régional de l'Ordre des médecins pour lancer des procédures disciplinaires.